

AUTORISATION PARENTALE DE REPRODUCTION ET DE COMMUNICATION AU PUBLIC DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Nous soussigné(e)s (**nom, prénom de l'ensemble des titulaires de l'autorité parentale**) :

Parent/ représentant légal 1	Parent/ représentant légal 2
E- mail :	E- mail :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Demeurant :	Demeurant :

Autorisons, à titre gracieux, la société **Bayard SA**, sise 15 bd Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF, editrice du titre *J'aime lire Max* et du site internet <https://www.jaimelire.com/blog-j-aime-lire-max>, à **fixer, reproduire et communiquer au public**, en totalité ou par extrait, et dans le monde entier, **une ou plusieurs image(s) sur laquelle / lesquelles notre enfant apparaît** :

- **nom**
- **prénom**
- **né(e) le**

Cette autorisation est exclusivement valable dans le cadre des usages et procédés suivants :

- Reproduction dans le magazine *J'aime lire Max* n°335 novembre 2026 illustrant la rubrique Fabrikamax Le défi « Monstre aux plantes » dans sa version française et ses versions étrangères, sur support papier et/ou numérique ;
- Reproduction dans tout autre magazine / revue / titre, dans sa version française et ses versions étrangères, sur support papier et/ou numérique ;
- Diffusion numérique par tous procédés de communication au public en ligne sur tous réseaux filaires et non filaires, en particulier tous sites internet, extranet et intranet, ainsi que tout système d'application mobiles ;
- Communication sur les réseaux sociaux et plateformes de partage de vidéos tels que LinkedIn, Facebook, X (anciennement Twitter), Instagram et YouTube et Dailymotion ;
- Ainsi que tout autre support imprimé et/ou numérique, à des fins promotionnelles.

Ces utilisations pourront être réalisées par la société Bayard SA, par les autres sociétés du Groupe Bayard ainsi que par tous tiers dument autorisé par la société Bayard SA. Par sociétés du Groupe Bayard, il convient d'entendre la société Bayard SA ainsi que les sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

La présente autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de signature et restera en vigueur en cas de modification de l'état civil de notre enfant.

Par la présente autorisation, nous garantissons que l'image de notre enfant n'est soumise à aucun contrat d'exclusivité.

Nous garantissons également à la société BAYARD SA la jouissance paisible des droits cédés ci-dessus, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

La société Bayard SA s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation, à la dignité de votre enfant et à toute autre exploitation non citée qui lui serait préjudiciable ou qui serait illégale.

La présente autorisation sera régie, interprétée et exécutée en conformité avec la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente autorisation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français compétents.

En signant, nous déclarons avoir consulté et associé notre enfant à l'exercice de ses droits*1.

Fait à, le, en quatre exemplaires.

Signatures*2,

(précédées de la mention « Bon pour accord »)

* 1 Conformément à l'article 371-1 du Code civil

* 2 De l'ensemble des titulaires de l'autorité parentale

Les informations collectées sont destinées à Bayard SA pour la gestion de cette autorisation. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité des données et de limitation des traitements, que vous pouvez exercer en adressant votre demande par mail à jaimeliremax@groupebayard.com et dpo@groupebayard.com.

